

De nombreuses réunions d'information DNC depuis le 10 juillet :

- Des réunions locales secteurs Entrelacs et Rumilly,
- Un webinaire FDSEA-JA-Chambre d'agriculture le 11 juillet (lire page 5) avec près de 150 participants.
- Une réunion GDS-GTV le 17 juillet à Saint-Baldoph (une soixantaine d'éleveurs présents et jusqu'à 160 en visio).
- Une réunion GDS-GTV le 18 juillet à La Roche/Foron (une cinquantaine d'éleveurs présents et jusqu'à 145 en visio).



▲ Une cinquantaine d'éleveurs présents et jusqu'à 145 connectés en visio à la réunion GDS-GTV du 18 juillet à l'Enilv de La Roche/Foron.

Situation dermatose au 21 juillet :

- 32 foyers DNC confirmés (17 en Savoie et 15 en Haute-Savoie) touchant 22 élevages.
- 6 communes comptant au moins un foyer DNC : Entrelacs, Rumilly, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Faverges et Saint-Ferréol.
- D'autres cas de suspicion sont en attente de résultats.

La situation évolue chaque jour, consultez le site internet du GDS des Savoie : www.frgdsaura.fr/GDS_des_Savoie.html

VACCINATION DNC/Grâce au travail colossal conduit par les responsables professionnels des Savoie appuyés par les réseaux nationaux et en lien étroit avec les autorités sanitaires, il aura fallu moins de trois semaines pour déployer la campagne de vaccination DNC, une prouesse.

La vaccination obligatoire et gratuite en ZR s'organise collectivement

Depuis vendredi 18 juillet, la campagne collective de vaccination obligatoire DNC, très attendue par les éleveurs, est lancée sur la zone réglementée des deux Savoie. La priorité est donnée aux élevages qui se trouvent dans le périmètre de protection des 20 km autour des foyers de contamination (stratégie de ceinture). La vaccination obligatoire est gratuite pour l'éleveur : le vaccin, le déplacement et l'acte vétérinaire sont entièrement pris en charge par l'État. 350 000 doses ont été commandées auprès de la banque de vaccins de la Commission européenne, un nombre suffisant pour couvrir les 284 000 bovins (dont 170 000 animaux des Savoie) des 3 400 élevages de la zone réglementée actuelle [zone de protection et de surveillance]. Pour le moment, il n'est pas prévu de vacciner les animaux au-delà de ce périmètre.

Obtenir une couverture vaccinale la plus large et le plus vite possible

Les premières doses sont arrivées le 18 juillet et ont été distribuées dans la foulée aux cabinets vétérinaires. Certains se sont mis à l'ouvrage dès l'après-midi, comme autour du lac d'Annecy et sur le secteur de Faverges et l'Albanais. D'autres cabinets se sont préparés pour attaquer samedi 19 juillet matin puis tout le dimanche. Afin d'obtenir une couverture vaccinale la plus large et le plus vite possible, l'objectif est de vacciner en urgence chaque unité d'élevage en commençant par les bovins les plus proches et les plus faciles d'accès. Toutes les classes d'âge sont concernées : veaux, génisses, vaches laitières et taries.

Chantiers coordonnés

La tâche est immense et la solidarité agricole s'organise. Les chantiers se coordonnent par secteurs entre éleveurs et en lien étroit avec les vétérinaires locaux. FDSEA-JA ont nommé un référent par clinique pour organiser la vaccination, contacter en amont les éleveurs pour identifier les moyens matériels et humains (renforts) et organiser la tournée avec les vétérinaires. Des équipes s'occupent des animaux aux parcs. Des renforts sont mobilisés de toute la région pour venir prêter main-forte aux Savoyards : professionnels des départements limitrophes, vétérinaires canins, étudiants des écoles vétérinaires... 17 couloirs de contention arrivent du Jura et du Doubs, une opération solidaire montée avec le réseau Cuma, les Chambres d'agriculture, les FDSEA du Rhône et de la Loire et suivie par Éleveurs des Savoie pour la désinfection. Pour aller vite tout en s'assurant de l'efficacité des injections certifiantes et tracées, un chantier mobile composé de deux couloirs en parallèle tourne dans les secteurs.

Si ce n'est pas encore fait, les éleveurs sont invités à préparer les conditions d'intervention (liste et localisation des lots d'animaux) et à se faire connaître au plus vite auprès de leur vétérinaire pour programmer la vaccination de l'unité d'élevage. La priorité est donnée aux bovins facilement accessible. Mais la vaccination de tous les animaux en alpage dans la zone réglementée est



▲ La première vague de vaccination obligatoire vise tous les bovins de la zone de protection des 20 km, puis ceux de la zone de surveillance, dans la logique de contenir l'extension de la DNC de proche en proche.

aussi prévue. Ils seront visités dans la foulée.

Immunité totale à 21 jours

Ce vaccin monodose de 2 ml produit en Afrique du Sud est un virus vivant atténué qui a déjà prouvé son efficacité. Il offre à l'animal un début d'immunité 10 jours après injection, totale à 3 semaines. Bien sûr, chaque injection sera réalisée à l'aide d'une aiguille unique et jetable. Dès cette semaine, un test PCR de différenciation permettra de distinguer par l'ADN si une analyse DNC positive est due à une contamination ou à une réaction au vaccin.

Diagnostics accélérés

Comme l'ont bien expliqué les vétérinaires lors des réunions avec les éleveurs, le vaccin va révéler la maladie sur des vaches en incubation et asymptomatiques. « Le vaccin ne provoque pas la maladie. Mais il accélère l'apparition des symptômes sur une vache porteuse et donc son diagnostic clinique » a précisé Charlotte Hugron lors de la réunion GDS-GTV de La Roche/Foron. « Ça ne change rien, l'animal aurait été malade de toute façon, mais on redoute que des cas cliniques se révèlent jusqu'à 3 semaines après l'injection. Surtout dans les troupeaux autour des communes foyers ». Avec la crainte de la découverte de nouveaux foyers et de ses douloureuses décisions de dépeuplement des unités épidémiologiques infectées. ■

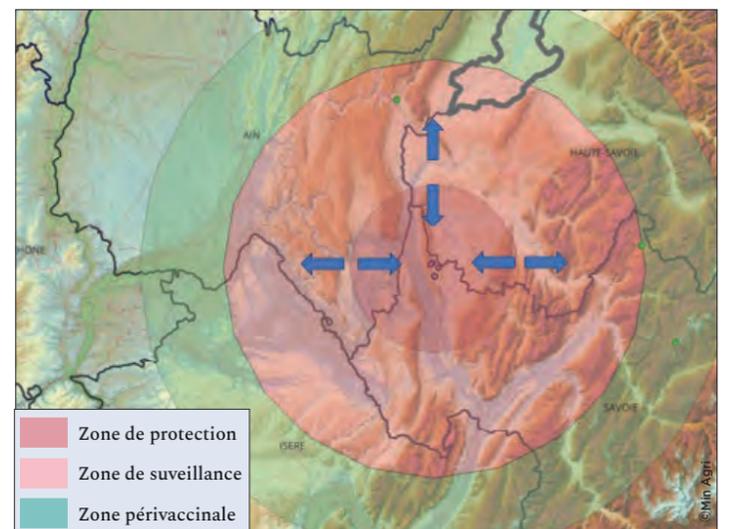
BC, avec l'aide du GDS des Savoie

L'INFO EN +

La stratégie française adoptée le 16 juillet

La stratégie française de lutte pour enrayer la propagation du virus et protéger le cheptel bovin français a été officiellement actée mercredi 16 juillet lors d'une réunion extraordinaire du comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) présidé par la ministre de l'Agriculture. Annie Genevard a confirmé les trois piliers qui guident la lutte : élimination des unités épidémiologiques infectées, limitation stricte des mouvements de bovins sur le périmètre réglementé, campagne de vaccination obligatoire et gratuite

dans les zones réglementées. « Nous sommes dans une course contre la montre pour éradiquer le virus et éviter sa propagation à tout le cheptel français. Les mesures aussi dures soient-elles, qui ont été validées par le monde de l'élevage sur la base des préconisations des autorités vétérinaires et des scientifiques, sont indispensables pour protéger le cheptel français. Je suis pleinement mobilisée aux côtés des éleveurs pour les soutenir face à cette maladie émergente grave. Je connais leur attachement à leurs animaux. C'est la raison pour laquelle l'État se tient aux côtés des éleveurs de Savoie et de Haute-Savoie pour leur apporter soutien, indemnisation et capacité à reconstituer rapidement leur troupeau » a déclaré Annie Genevard à l'issue du CNOPSAV du 16 juillet. ■



DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE : VOS CONTACTS POUR NE PAS RESTER SEUL ET BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CELLULE RÉAGIR

Des agriculteurs référents

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pascal Million <ul style="list-style-type: none"> o Courchevel o 06 08 43 41 28 • Stéphane Perrier <ul style="list-style-type: none"> o Saint-Germain sur Rhône o 06 83 45 26 75 • Emeline Savigny <ul style="list-style-type: none"> o La Biolle o 06 15 69 21 24 • Jean-Yves Pascal <ul style="list-style-type: none"> o Frangy o 06 75 67 45 75 • Laurent Dupraz <ul style="list-style-type: none"> o Minzier o 06 83 78 56 09 | <ul style="list-style-type: none"> • René Fechoz Christophe <ul style="list-style-type: none"> o Mercury o 06 22 11 35 15 • Isabelle Pellegrini <ul style="list-style-type: none"> o Frangy o 06 45 29 95 15 • Jean-Paul Simon <ul style="list-style-type: none"> o Saint-Germain-la-Chambotte o 06 23 07 30 23 • Colette Violent <ul style="list-style-type: none"> o Bourgneuf o 06 30 20 37 69 |
|---|---|

La Mutualité Sociale Agricole
Secrétariat Action Sanitaire et Sociale - 04 79 62 89 21
assistantsocial.blf@alpesdunord.msa.fr

La Chambre d'agriculture
Service conseil d'entreprise - 06 50 19 15 60
reagirdesavoie@smb.chambagri.fr



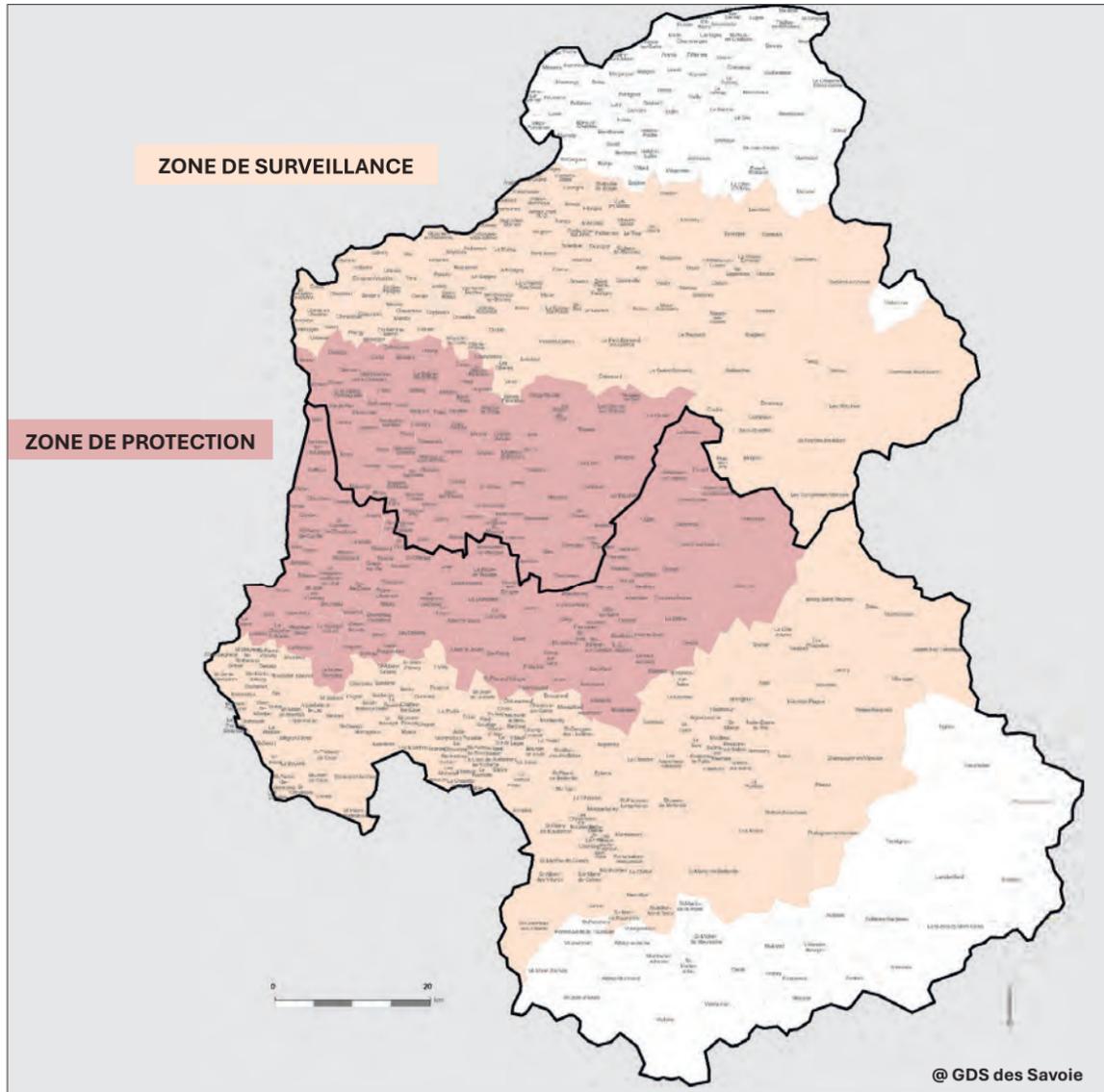
Pour plus d'informations, scanner le QR Code

- Un numéro dédié aux éleveurs de la Savoie a été mis en place par la DDETSPP pour répondre aux différentes questions : **04.56.11.05.73** (du lundi au vendredi, de 8h30 à 18 heures)
- La DDPP de la Haute-Savoie est joignable au **04.50.33.60.00**.

Sommaire

Le fil de l'actu	P02-17	Agenda	P28
Zoom sur	P18-19	Cours & marchés	P29
Technique & économie	P20-27	Petites annonces	P30-31
		Magazine	P32

Crise sanitaire DNC: la zone réglementée au 21 juillet



▲ Une zone de protection d'un rayon de 20 kilomètres autour des foyers DNC d'Entrelacs, Rumilly, Massingy, Marigny-Saint-Marcel, Faverges, Saint-Ferréol et une zone de surveillance de 50 km instaurent, par arrêtés préfectoraux, des mesures de renforcement de la surveillance vétérinaire, des restrictions de déplacement des bovins et une interdiction d'épandage du fumier. La liste complète des communes concernées en Savoie et en Haute-Savoie est consultable sur www.savoie.gouv.fr et www.haute-savoie.gouv.fr.



▲ La présence de nodules visibles sur la peau, signe de la fin du développement de la DNC: l'animal est infecté, fébrile et déjà source de virus depuis plusieurs jours ou semaines. Il est fortement recommandé de surveiller quotidiennement l'état de santé des animaux et d'alerter immédiatement le vétérinaire sanitaire en cas de suspicion.

Dépeuplement du GAEC Duchêne

Dimanche 20 juillet, la préfecture de la Savoie a été contactée par le GAEC Duchêne à Entrelacs, qui a signalé l'apparition de nouveaux signes cliniques évocateurs DNC sur trois de ses vaches: des nodules caractéristiques et une forte fièvre. Dans ce contexte, l'éleveur a demandé que l'euthanasie des bovins dans son exploitation puisse être réalisée dans les meilleurs délais. Les services de l'État sont à ses côtés pour organiser cette intervention et pour accompagner psychologiquement l'éleveur dans cette épreuve difficile.

COMPRENDRE LA DERMATOSE BOVINE/« On découvre ce nouveau virus sur nos élevages à nous »: synthèse des interventions des vétérinaires lors des trois réunions d'information DNC de la semaine dernière.

Les dernières connaissances acquises sur la dermatose

Invité en qualité d'intervenant technique au webinaire FDSEA-JA-Chambre d'agriculture (lire page 5), le vétérinaire Nicolas Berthollet a pu apporter son éclairage précieux sur cette nouvelle maladie virale vectorielle encore mal connue et les perspectives pour s'en protéger et la maîtriser collectivement. Ces connaissances ont été complétées lors des deux réunions GDS-GTV des 17 et 18 juillet par Laura Cauquil vétérinaire conseil au GDS des Savoie et par Charlotte Hugron vétérinaire au pays du Mont-Blanc. En voici la synthèse, étant entendu que la situation évolue d'un jour à l'autre et que des questions restent toujours sans réponse.



▲ Laura Cauquil vétérinaire conseil au GDS des Savoie et Charlotte Hugron vétérinaire au GTV 74.

L'impact de la DNC sur un cheptel naïf est dévastateur

On sait donc que l'impact de l'arrivée de la DNC sur une zone de cheptel naïf et sans immunité est dévastateur. Le virus est extrêmement contagieux sur une zone sensible. Cette virulence explique son classement par l'Union Européenne dans la catégorie des maladies à éradication immédiate. Lors de la crise des Balkans, tous les mouvements de bovins étaient aussi interdits et la DNC continuait à avancer en moyenne de 7 km par semaine. « La Grèce a choisi d'éliminer les foyers et de vacciner, le virus est éradiqué. À l'inverse, la Turquie a laissé faire et la DNC est désormais endémique avec des crises régulières et des pertes économiques catastrophiques » a rappelé le vétérinaire. En ce moment, la Sardaigne fait face à une situation identique aux Savoie et a réagi de la même façon (dépeuplement,

et dans les organes internes. On ne sait pas pourquoi la maladie va se propager très vite chez certains alors que dans d'autres élevages, elle reste cantonnée à quelques animaux. Des cas d'animaux positifs, porteurs sains et asymptomatiques sont rapportés. Il existe aussi des bovins infectés, malades et qui échappent à la détection par tests sanguins. Un résultat négatif ne garantit pas du tout que l'animal n'est pas porteur. « La circulation virale s'avère intermittente dans le sang, le virus migre parfois vers les ganglions et on passe à travers ». Tout dépend de la réaction de l'animal au virus. Le résultat le plus fiable, c'est l'analyse par biopsie des prélèvements sur lésions ou nodules, mais évidemment l'animal est déjà condamné dans ce cas.

Incubation longue et variable
Le temps d'incubation très variable, qui s'échelonne de 3 jours jusqu'à un mois (moyenne 15 jours), est un gros problème pour détecter suffisamment tôt la maladie. Pour Nicolas Berthollet, « avec cette fourchette large, des animaux qui paraissent en bonne santé peuvent pourtant être déjà infectés depuis un mois et sources de virus pour tout le reste du troupeau ». « On est très frustrés, une vache peut être contaminée et développer la maladie 28 jours après sans qu'on ait le moyen de le savoir » ajoutait Laura Cauquil à la réunion de La Roche/Foron.

Aucun moyen de détecter le virus sur une vache saine

Pendant le temps d'incubation, il n'y a donc aucun moyen de détecter la DNC. Les signes cliniques de la DNC sont progressifs et plutôt discrets au début: du syndrome fébrile (fièvre, abattement, anorexie, perte de lait...), à l'amaigrissement, jusqu'au stade final du développement de croûtes et de nodules sur la peau

et dans les organes internes. On ne sait pas pourquoi la maladie va se propager très vite chez certains alors que dans d'autres élevages, elle reste cantonnée à quelques animaux. Des cas d'animaux positifs, porteurs sains et asymptomatiques sont rapportés. Il existe aussi des bovins infectés, malades et qui échappent à la détection par tests sanguins. Un résultat négatif ne garantit pas du tout que l'animal n'est pas porteur. « La circulation virale s'avère intermittente dans le sang, le virus migre parfois vers les ganglions et on passe à travers ». Tout dépend de la réaction de l'animal au virus. Le résultat le plus fiable, c'est l'analyse par biopsie des prélèvements sur lésions ou nodules, mais évidemment l'animal est déjà condamné dans ce cas.

Véhiculé par les piqûres de taons et stomoxes

Hormis quelques cas rares rapportés de contamination par contact rapproché sur lésions du cuir ou salive, le principal vecteur reste les insectes hématophages. Pour prendre son repas de sang, le taon ou stomoxe pique un bovin infecté. Lorsque son repas est interrompu par un mouvement de défense de l'animal, l'insecte s'envole et véhicule le virus par ses pièces buccales sur un bovin proche, contaminé à son tour. Le virus survit seulement quelques heures sur les pièces buccales du stomoxe/taon. Si la mouche pique un humain ou un animal non bovin ensuite, c'est un cul-de-sac épidémiologique: le virus va mourir et l'insecte « se nettoie » (n'est plus porteur).

BC, avec l'aide du GDS des Savoie

La DNC se propage extrêmement vite dans un troupeau

Lors du webinaire du 11 juillet (page 5), Cédric Laboret a retracé en détail l'historique du premier foyer de Cessens du 29 juin ayant déclenché la zone réglementée, le renforcement de la surveillance vétérinaire, l'obligation de pasteurisation du lait cru (levée le 2 juillet) et l'appui de la cellule Réagir auprès de l'éleveur impacté. Une semaine avant la découverte officielle du foyer, un premier animal avait présenté des signes cliniques dans le troupeau. « Puis 3 vaches malades, puis 8, puis 15 le 27 juin et jusqu'à 40 animaux le jour de l'euthanasie » a expliqué le président de la Chambre d'agriculture. Des traces de la maladie sont aussi découvertes sur des lots de jeunes bovins au pré à proximité immédiate du premier cas. Ces trois foyers d'infection sont éliminés. « C'est très dur pour tout le monde. Des éleveurs sont obligés d'aider à tuer leurs vaches, c'est effroyable et on essaie de les accompagner du mieux que l'on peut ».



▲ La pulvérisation d'un insecticide va lutter contre tous les insectes volants et parasites nuisibles pour les animaux, ce qui aide à prévenir l'apparition de maladies vectorielles.

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE/ Depuis la découverte des foyers de DNC, la coopérative Éleveurs de Savoie se mobilise encore davantage pour accompagner les éleveurs dans leurs actions de biosécurité.

Crise DNC: Éleveurs des Savoie mobilisée pour désinsectiser

Dans une démarche préventive, Éleveurs des Savoie propose un accompagnement aux éleveurs pour limiter les risques de contamination avec des prestations de désinfection et de désinsectisation. Fort de son expérience, des chantiers de prévention sont mis en place à la demande des éleveurs afin d'intervenir et de procéder à la pulvérisation de désinfectant et/ou de désinsectisant par le principe de nébulisation, procédé qui permet de pulvériser un produit dilué dans l'eau en particules extrêmement fines afin d'obtenir une efficacité maximale.

Désinfection et désinsectisation

La désinfection comprend la pulvérisation d'un produit à large spectre,

bactéricide, fongicide, virucide. Des interventions régulières de désinfection permettent de maintenir un niveau élevé de biosécurité. Elles aident à prévenir l'apparition de maladies endémiques et épidémiques, assurant ainsi une production plus stable et de meilleure qualité. La désinsectisation est la pulvérisation d'un insecticide qui va lutter contre tous les insectes volants et parasites nuisibles pour les animaux. Des collaborateurs volontaires ont été formés pour renforcer l'équipe qui intervient.

Des solutions adaptées et réglementées

EDS met également à disposition des éleveurs une gamme de produits pour la désinfection et la lutte contre les

insectes spécialement conçue pour les bâtiments d'élevage. Ces produits sont choisis pour leur efficacité et leur respect des normes environnementales. La vente de ces produits est toutefois soumise à la détention du Certiphyto ou Certibicide pour l'acheteur. Pour en savoir plus sur les prestations ou pour commander des produits adaptés, contactez EDS au 09.87.87.01.97. Les équipes sont à votre écoute pour vous accompagner face à cette situation exceptionnelle. ■



▲ Des chantiers sont mis en place à la demande des éleveurs: pulvérisation de désinfectant et/ou de désinsectisant par le principe de nébulisation.

Éleveurs des Savoie

RÉUNIONS SANITAIRES/Réponses aux questions concrètes posées par les éleveurs lors des réunions sanitaires.

DNC: questions/réponses

Comment la DNC est-elle arrivée en Savoie ?

• Probablement par un animal contaminé et transporté depuis l'Italie, mais l'origine exacte n'est toujours pas connue avec certitude. Une cellule mène des investigations, l'enquête est en cours.

La DNC touche exclusivement les bovins ?

• Oui, les autres espèces d'herbivores (ovins, caprins, équins, cervidés...) ne sont pas sensibles et ne peuvent pas porter le virus. Mais ces espèces sont réservoirs d'insectes vecteurs hématophages, c'est pourquoi tous les détenteurs d'animaux hors bovins ont aussi été prévenus et sensibilisés à la mise en place des mesures de biosécurité. C'est la même chose pour les rassemblements équins commerciaux et les cirques itinérants: désinsectisation demandée de tous les moyens de transport (consigne vérifiée par les services sanitaires).

Comment est défini un lot épidémiologique dépeuplé dans un foyer dermatose ?

• C'est le groupe d'animaux qui aura été en contact rapproché avec au moins un bovin positif à la DNC qui est abattu en totalité. Ce classement est établi par la DDPP, au cas par cas, selon l'historique de l'élevage, des pratiques et des mouvements passés.

Les animaux sont bloqués sur place dans toute la zone réglementée jusqu'à quand ?

• Il reste possible d'assurer les petites circulations du quotidien comme l'aller-retour bâtiment-pâture, les changements de parcs (sauf autour des foyers). Des situations exceptionnelles peuvent donner lieu à des dérogations à demander à la DDPP (plus d'herbe, plus d'eau, soins impératifs aux animaux suite à un vêlage difficile...). La délivrance de ces laissez-passer nécessite la visite d'un vétérinaire avant mouvement pour vérification du bon état de santé des animaux.

J'ai des génisses laitières en pension en zone indemne, est-ce que j'ai le droit de les rapatrier en zone réglementée ?

• Non, aucune autorisation d'entrée en ZR n'est accordée à des animaux élevés à l'extérieur. Si la couverture vaccinale est rapidement obtenue, les responsables agricoles espèrent parvenir à assouplir cette règle car c'est intenable sur le terrain: retour d'animaux d'alpages, soins aux vaches prêtes à vêler... « Les autorités en sont conscientes, ça va forcément évoluer » a indiqué la vétérinaire Laura Cauquil le 18 juillet.

L'INFO EN +

Refus des abattages: la préfète de Savoie dénonce des violences et des entraves

Dans un communiqué de presse du 16 juillet, Vanina Nicoli, préfète de la Savoie, condamne fermement les actes d'intimidation à l'encontre des professionnels mobilisés pour contenir la propagation de la maladie, avec deux situations de blocage qui retardent la maîtrise des foyers infectés sur la commune d'Entrelacs. Elle leur apporte son plein soutien et les remercie de leur



▲ Si vous êtes en zone réglementée, renseignez-vous rapidement auprès de vos voisins éleveurs ou de votre vétérinaire d'élevage pour programmer la vaccination DNC de tous les bovins du troupeau.



Faute de ramassage, les veaux mâles s'accablent sur mon exploitation. Que puis-je faire ?

• Tant que la zone réglementée n'est pas levée, les jeunes animaux doivent rester sur la ferme et le commerce des veaux et broutards est suspendu. Cette situation peut durer jusqu'à 45 jours après l'extinction du dernier foyer DNC. De plus, le règlement européen prévoit un retour du statut indemne pour l'export seulement 14 mois après la fin du dernier foyer. Après la phase de vaccination massive, la profession travaille pour trouver une solution de ramassage sélectif avec un centre d'engraissement collectif afin de désengorger les exploitations.

Les règles de circulation vont-elles s'alléger après la vaccination ?

• La profession travaille à assouplir ce délai de 45 jours en misant sur la couverture vaccinale de la zone. C'est pourquoi il est très important d'organiser des chantiers de vaccination efficaces et rapides.

L'épandage des fumiers et lisiers est interdit et nos fosses débordent !

• Des traces de virus ont déjà été remarquées dans les fumiers et lisiers de bovins, par ailleurs gîtes larvaires de choix pour les stomoxes, c'est pourquoi l'épandage reste interdit sur toute la zone réglementée. Cependant, les fosses des exploitations sont pleines et ça devient un gros problème pour de plus en plus d'agriculteurs. Sur autorisation DDPP, l'épandage peut être permis en cas d'enfouissement direct ou à destination méthanisation. L'usage d'un séparateur de phase peut aussi permettre de gérer la partie solide. Pour le fumier, il est possible de le stocker bâché sur site, sans le sortir de la ferme. Pour les lisiers, aucune solution concrète n'existe. Il est conseillé de contacter la DDPP (de préférence par téléphone) pour faire valoir une

situation individuelle particulièrement compliquée afin de solliciter une dérogation motivée et argumentée (DDETSPP 73 : 04.56.11.05.73 ou ddetspp-dnc@savoie.gouv.fr; DDPP74 : 04.50.33.60.00 ou ddpp-lps@haute-savoie.gouv.fr).

Je suis en zone réglementée, comment faire pour vacciner mon troupeau ?

• Des chantiers s'organisent par secteurs, si l'information vous a échappé, renseignez-vous rapidement auprès de vos voisins éleveurs ou contactez votre vétérinaire d'élevage pour programmer l'intervention.

L'impact économique de la DNC est énorme. Est-il prévu un fonds d'indemnisation ?

• Les abattages ordonnés par l'administration sont indemnisés à la hauteur de la valeur marchande expertisée du troupeau et les pertes de production sont prises en compte pendant trois mois. C'est clairement très insuffisant (veaux et vaches non vendus, génisses décalées...). Les situations individuelles difficiles sont accompagnées par la cellule Réagir avec des dispositifs dédiés aux éleveurs en détresse (page 2). Les responsables agricoles sont mobilisés avec les filières auprès des collectivités locales pour solliciter des dispositifs complémentaires de solidarité pour permettre aux exploitations de reconstituer leurs troupeaux décimés et de soutenir les outils coopératifs fragilisés.

Comment le virus s'est-il propagé jusqu'à Faverges, à plus de 30 km du premier foyer ?

• La cause n'est pas connue avec précision, vraisemblablement un transport de bovin asymptomatique au cours du mois de juin, avant la découverte du premier foyer d'Entrelacs et la mise en place de la zone réglementée. ■

BC, avec l'aide du GDS des Savoie

engagement sans faille. « À l'issue de leur mission de terrain, deux vétérinaires dont un agent de l'État ont été violemment pris à partie et menacés alors qu'ils regagnaient leur véhicule. Les interventions d'euthanasie des foyers infectés prévues le 16 juillet sur la commune d'Entrelacs se sont déroulées dans un contexte de grande tension et ont été en partie retardées. Un éleveur dont sept bovins ont déjà été euthanasiés bloque l'intervention des services vétérinaires sur son exploitation malgré la confirmation d'un cas positif. L'accès est entravé par plusieurs véhicules agricoles. Une médiation a été engagée depuis la semaine dernière, par l'intermédiaire du coordinateur interministériel du

plan de prévention du mal-être en agriculture. Sur un autre foyer de la même commune, des personnes ont délibérément empêché l'action des services vétérinaires. Ils ont volontairement fait sortir des enclos six animaux qui devaient être euthanasiés et qui n'avaient toujours pas pu être récupérés en soirée. Ces agissements irresponsables participent à la propagation de la maladie et pourront faire l'objet de poursuites pénales. Alors qu'ils regagnaient leur véhicule à l'issue de leur mission, deux vétérinaires ont été violemment pris à partie. Ciblés par des insultes et des menaces graves, ils ont déposé plainte ». ■ **Communiqué de presse du 16 juillet de la préfecture de la Savoie**